

RAPPORT ANNUEL

2023 /
2024



TABLE DES MATIÈRES

01 INTRODUCTION

LETTRES OFFICIELLES	3
MISSION, VISION, VALEURS	4

02 GOUVERNANCE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	5
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	8
CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
FORMATION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES RELATIVE À LEURS FONCTIONS	15
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES ET DES MEMBRES DE COMITÉS	15
RÉSUMÉ DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
COMITÉ EXÉCUTIF	18
COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	19
RESSOURCES HUMAINES	20

03 ADMISSION

COMITÉ DE LA FORMATION	21
RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'ADMISSION POUR L'ANNÉE 2023-2024	22
GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	26

04 PRATIQUE PROFESSIONNELLE

NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION	27
INSPECTION PROFESSIONNELLE	29
FORMATION CONTINUE ET CONGRÈS	34

05 DISCIPLINE

BUREAU DU SYNDIC	38
COMITÉ DE RÉVISION	42
CONSEIL DE DISCIPLINE	46

06 COMMUNICATIONS

ACTIVITÉS	48
PRIX ÉTUDIANT	50

07 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

51

08 ÉTATS FINANCIERS DE L'OPTMQ

54

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Sonia LeBel

Québec, novembre 2024

Madame Sonia LeBel

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Ce rapport annuel couvre l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,
Loan Luu, T.M., B.Sc.

Montréal, novembre 2024

Madame Dominique Derome

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,
Loan Luu, T.M., B.Sc.

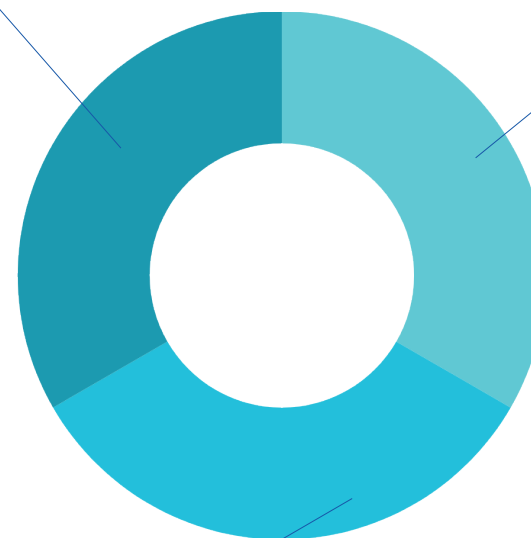
Montréal, novembre 2024

MISSION

Protéger le public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession par ses membres œuvrant dans le domaine de la médecine de laboratoire.

VISION

Par notre expertise, être la référence en matière de prélèvements biologiques, d'analyses biomédicales et de validité des résultats en médecine de laboratoire.



VALEURS

L'Ordre valorise l'engagement et la collaboration avec ses membres, partenaires et professionnels de la santé pour atteindre des objectifs stratégiques et fournir un service de qualité. Il met l'accent sur la transparence en communiquant clairement pour préserver la confiance des membres et du public.

L'ouverture de l'Ordre se manifeste par une écoute attentive des propos et commentaires formulés. Enfin, l'intégrité guide ses actions avec équité, honnêteté et respect.

LOAN LUU, T.M., B.Sc.
Présidente de l'OPTMQ



L'année 2023-2024 a été marquée par l'annonce de deux projets d'envergure : la réforme en santé et le chantier de modernisation du système professionnel. Ces initiatives offrent à notre ordre l'occasion de jouer un rôle de leader mobilisateur en collaborant étroitement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, également ministre responsable de l'application des lois professionnelles. L'objectif est de favoriser une collaboration efficace sur les enjeux communs et de recherche de solutions concrètes pour garantir la protection du public.

RÉFORME MAJEURE DU SYSTÈME DE SANTÉ (PL-15)

Le dépôt du projet de loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (PL-15) par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, a constitué un moment décisif. Ce projet de loi confirme l'intention de restructurer le réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'élargissement des pratiques professionnelles. Il vise à permettre aux Québécois un meilleur accès aux bons professionnels de la santé, au bon moment, à valoriser la pratique interdisciplinaire, ainsi qu'à réduire les temps d'attente aux urgences et sur les listes d'attente en chirurgie.

PARTICIPATION ACTIVE DE L'ORDRE

Nous nous sommes activement engagés dans les discussions sur l'élargissement des pratiques professionnelles, en participant à des ateliers de travail et en contribuant à la création d'un titre d'emploi de phlébotomiste. Nous croyons fermement en l'importance de l'encadrement professionnel pour garantir la sécurité des patients.

RENCONTRES STRATÉGIQUES

Nos rencontres avec les représentants politiques ont été essentielles pour défendre les intérêts de notre ordre et de notre profession, notamment en mettant de l'avant le rôle essentiel du technologiste médical en tant qu'expert dans le domaine de la médecine de laboratoire, avec pour

principal objectif la protection du public et la promotion de la profession, ce qui contribue à accroître sa notoriété.

SOLUTIONS PROPOSÉES POUR LES LABORATOIRES

Parmi ces rencontres, celles avec le cabinet du ministre de la Santé ont été cruciales pour faire connaître l'Ordre et sensibiliser les responsables aux enjeux et solutions envisagées pour améliorer la gouvernance dans les laboratoires. Ces efforts sont toujours alignés sur notre mission de protection du public, laquelle garantit la qualification, la compétence et l'intégrité de nos membres.

ENCADREMENT ET FORMATION DES ASSISTANTS TECHNIQUES DE LABORATOIRE

Les solutions que nous avons avancées comprennent le redéploiement de l'attestation d'études collégiales (AEC) pour les assistants techniques de laboratoire. Ce programme vise à former des individus capables de planifier, d'organiser le travail, de préparer les échantillons en respectant les normes de sécurité, d'entretenir le matériel, de tenir des registres et de communiquer efficacement avec la clientèle et les intervenants internes et externes, notamment en réalisant des activités préanalytiques. L'Ordre souhaite également encadrer cette profession conformément au Code des professions du Québec, assurant ainsi la protection du public, l'amélioration continue des compétences professionnelles, le respect de pratiques éthiques et la standardisation des services, bénéficiant ainsi à toutes les parties prenantes, y compris les employeurs et les patients.

ADHÉSION ET MOBILITÉ DES DIPLÔMÉS DU PROGRAMME TAB

Conscients de l'importance cruciale des analyses de laboratoire, nous proposons que les diplômés du programme Technologie d'analyses biomédicales (TAB) soient tenus d'adhérer à l'OPTMQ, contribuant ainsi à une meilleure mobilité de la main-d'œuvre et offrant une réponse à la pénurie de personnel, surtout dans les laboratoires de banque de sang. De plus, l'Ordre a mis en place une formation de remise à niveau des compétences en banque de sang pour les technologistes médicaux qui

n'ont pas pratiqué dans ce secteur depuis un certain temps afin de faciliter leur intégration.

Depuis l'avènement de la pandémie, des diplômés universitaires québécois dans des domaines connexes à la biologie médicale ont été recrutés dans le réseau de la santé. Bien que leur formation universitaire leur confère certaines connaissances, ils ne possèdent pas les compétences spécifiques en technologie d'analyses biomédicales nécessaires pour effectuer des analyses de laboratoire. L'Ordre estime qu'il est impératif que ces diplômés suivent une formation complémentaire, adaptée à leur domaine d'études.

Une fois cette formation complémentaire réussie, l'Ordre pourrait délivrer un permis restrictif temporaire, qui garantirait que ces individus soient soumis aux mêmes mécanismes de surveillance, de contrôle et de discipline que les technologistes médicaux, assurant ainsi leur qualification, leur compétence et leur intégrité. Cette mesure représente une solution transitoire visant à combler temporairement le manque de main-d'œuvre dans les laboratoires, en attendant que les établissements d'enseignement collégiaux forment davantage de technologistes médicaux.

Ces propositions sont conçues pour garantir que les professionnels du laboratoire possèdent les compétences nécessaires, réduisant ainsi les formations d'intégration et améliorant la qualité des analyses tout en renforçant la sécurité. De plus, l'Ordre recommande l'adhésion au programme « Choisir avec soin » pour réduire le nombre d'analyses de laboratoires inutiles, soulignant ainsi notre engagement envers des pratiques de santé efficaces et sécurisées.

COLLABORATION AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Par ailleurs, en collaboration avec la porte-parole des directeurs et directrices des études du programme TAB, l'Ordre a rencontré le sous-ministre adjoint à l'Enseignement supérieur. L'objectif de cette rencontre était de présenter l'OPTMQ, de discuter de solutions visant à accroître les

inscriptions et le taux de diplomation au programme TAB, ainsi que d'identifier des axes de collaboration pour soutenir la réussite scolaire des étudiants. Notre participation à la consultation OPTILAB a également été fructueuse, mettant en évidence plusieurs préoccupations importantes telles que les retards dans la communication des résultats d'analyses et la gestion des résultats critiques. Dans cette optique, l'Ordre recommande la réalisation d'une évaluation approfondie pour mesurer l'efficacité et la performance du système OPTILAB, compte tenu du manque actuel de données exhaustives sur ce réseau. Ces résultats pourraient ensuite être partagés avec les décideurs politiques pour orienter les solutions et améliorer les processus existants.

En parallèle, nos efforts de sensibilisation auprès des décideurs politiques ont porté leurs fruits, avec une prise de conscience accrue de nos enjeux et solutions, ainsi qu'un engagement à travailler ensemble pour leur mise en œuvre. En continuant cette collaboration étroite, nous visons à garantir des laboratoires de qualité et efficaces, répondant aux besoins des patients et du système de santé dans l'ensemble.

CHANTIER DE MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Le chantier de modernisation du système professionnel, tel que prévu par la ministre Sonia LeBel, se divise en trois volets distincts, qui peuvent toutefois être menés de front.

Dans le volet 1, l'allègement réglementaire permettra aux ordres professionnels d'adopter certains règlements en conformité avec les lignes directrices de l'Office des professions du Québec, sans nécessiter son approbation. De plus, les compétences de l'Office, notamment en matière d'enquête ou d'inspection à l'égard d'un ordre, seront clarifiées.

Le volet 2, quant à lui, concerne la modernisation du Code des professions, prévoyant une révision de divers paramètres d'encadrement des ordres, tels que la gouvernance, l'admission et le système disciplinaire, en portant notamment attention à l'encadrement des syndicats professionnels.

Enfin, le volet 3 vise l'élargissement des professions, dans une optique d'agilité pour soutenir le déploiement du Plan Santé. Cet élargissement pourrait inclure, par exemple, la possibilité pour certains professionnels d'offrir un éventail plus large de services à la population.

La modernisation du système professionnel représente un enjeu majeur pour notre ordre. Nous avons activement participé aux discussions visant à renforcer la mission de protection du public tout en adaptant nos pratiques pour répondre aux changements sociétaux. Lors de chaque rencontre avec les responsables politiques, nous soulignons l'importance de moderniser nos activités réservées pour répondre aux enjeux croissants de notre profession et nous les encourageons à consulter le mémoire que notre ordre a déposé à l'Office des professions du Québec en mai 2023.

CONCLUSION

Je tiens à remercier la directrice générale et tout le personnel de l'Ordre pour leur persévérance afin de faire avancer les dossiers prioritaires malgré des enjeux grandissants qui sévissent dans les laboratoires publics du Québec. Même si la pénurie de main-d'œuvre apporte son lot de défis, l'Ordre peut compter sur le leadership de la directrice générale, Me Caroline Scherer, ainsi que sur l'agilité et l'engagement de son personnel pour faire connaître et reconnaître l'expertise des technologistes médicaux. L'OPTMQ a intensifié ses interventions auprès de ses collaborateurs et instances gouvernementales pour s'assurer de répondre honnêtement à sa mission de protection du public.



Loan Luu, T.M., B. Sc.
Présidente

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR DES AVANCÉES ET DES RÉALISATIONS

CAROLINE SCHERER, avocate, MBA
Directrice générale et secrétaire



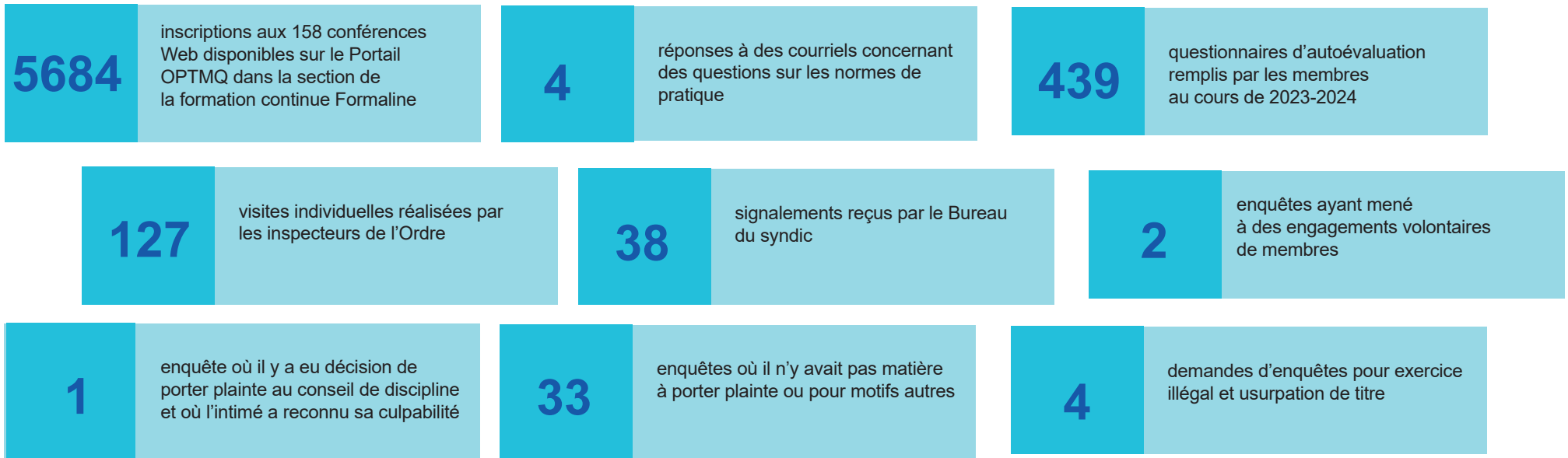
Durant l'année 2023-2024, l'Ordre s'est concentré sur trois axes majeurs : la transformation numérique, l'amélioration des processus, la promotion et la valorisation du rôle essentiel du technologiste médical comme expert dans le domaine de la médecine de laboratoire. L'élément fondamental du plan stratégique 2020-2025 était centré sur la modernisation de nos processus, avec pour objectif de les rendre plus conviviaux, davantage numériques et mieux alignés avec les impératifs environnementaux. Chaque année, une évaluation approfondie de ces processus est réalisée pour détecter les inefficacités et proposer des solutions correctives, dans le but de minimiser les erreurs et les dysfonctionnements. Notre priorité est de garantir une très grande satisfaction parmi nos membres lorsqu'ils interagissent avec l'Ordre.

La gestion documentaire a également été au cœur de nos préoccupations en 2023-2024, car la Loi 25 accorde une place primordiale à la conservation et la destruction des renseignements personnels (« RP »). La Loi 25, soit *la Loi sur la gouvernance des renseignements personnels*, encadre la façon dont les entreprises et les organismes publics collectent, utilisent et partagent les RP recueillis. Cette loi existe pour s'assurer que vos données ne se retrouvent pas entre de mauvaises mains ou soient utilisées à mauvais escient. C'est donc dire que l'Ordre, en plus de mettre en place les diverses politiques, un registre des incidents de confidentialité, un processus de traitement des plaintes relatives à la protection des RP et un consentement pour recueillir, détenir ou communiquer des RP, a débuté la migration de l'ensemble de ses données numériques vers un plan de classification auquel est associé un calendrier de conservation.

NORMES DE LA PRATIQUE

Les normes de pratique ont pour objectif de fournir des lignes directrices dans des secteurs d'activités déterminés. Elles visent à accorder la primauté au bien-être et à la protection du patient ou de la patiente, tout en améliorant la qualité des services offerts.

NOS ACTIVITÉS EN CHIFFRES



Leur but est de renforcer les critères de qualité et de sécurité reliés aux analyses, afin que les résultats des analyses effectuées au laboratoire de biologie médicale soient de haute qualité et représentatifs de l'état du patient ou de la patiente, ce qui permet un diagnostic fiable et un suivi thérapeutique adéquat.

L'Ordre, en collaboration avec des experts, révisé le Guide d'hématologie, le Guide de gestion de la qualité dans les laboratoires de biologie médicale, ainsi que le Guide d'hémostase. Ces révisions visent à intégrer les avancées scientifiques et technologiques, ainsi qu'à colliger les références en vigueur afin de compléter et de maintenir les connaissances et d'améliorer les pratiques des technologistes médicaux. L'Ordre offre un service-conseil aux membres et aux gestionnaires pour répondre aux questions en lien avec les

lois et règlements, les normes, les guides de pratique, les lignes directrices, ainsi que les positions officielles de l'Ordre. Ce soutien permet d'assurer une compréhension et une application correcte des normes de pratique des technologistes médicaux.

Conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*, un technologiste médical, à moins d'en être dispensé, doit avoir suivi un programme de formation en pharmacologie pour l'administration de médicaments et autres substances. L'Ordre a révisé la liste des médicaments hémodynamiques que les technologistes médicaux doivent connaître et ceux destinés à provoquer une réaction physiologique qui influence le résultat des analyses, de même que leurs interactions médicaments-médicaments, médicaments-alimentation, ainsi que leurs effets nuisibles et recherchés.

COMMUNICATIONS

Un des axes stratégiques du plan du même nom consiste à promouvoir et à faire valoir le rôle essentiel du technologiste médical comme expert dans le domaine de la médecine de laboratoire. En janvier dernier, la campagne de publicité « Opération Labo » a été lancée dans le but de sensibiliser le grand public à la profession de technologiste médical et d'y attirer une relève. Cette initiative a suscité une visibilité importante, avec des résultats remarquables en matière de clics et d'impressions. Les supports visuels et vidéo ont particulièrement bien fonctionné, en mettant en lumière la profession. De plus, la répartition équilibrée des clics vers les différents cégeps démontre un intérêt pour le programme Technologie d'analyses biomédicales (TAB).

Afin de maintenir une présence en ligne régulière sur nos différentes plateformes de médias sociaux et d'accroître la notoriété de notre marque, l'Ordre a développé une stratégie marketing en définissant des objectifs pour chaque plateforme.

Dans le but de mettre en valeur les réalisations des technologistes médicaux, l'infolettre de l'OPTMQ comprend maintenant la chronique « Zoom sur un T.M. », rédigée par des journalistes bénévoles, eux-mêmes technologistes médicaux. En outre, cette chronique offre aux technologistes médicaux l'occasion de s'exprimer sur les enjeux de leur profession, en leur donnant une tribune pour partager leurs expériences et perspectives. Ils deviennent ainsi des acteurs de cette communication bidirectionnelle, renforçant l'interaction entre eux et l'Ordre. Dans la même optique, des entretiens sont menés avec les lauréats du Prix étudiant des 11 cégeps offrant le programme TAB et des portraits sont publiés sur Instagram.

ADMISSION

L'année 2023-2024 a été marquée par plusieurs réalisations importantes dans le domaine de l'admission. Depuis 2021, l'Ordre et le Pôle de coordination pour l'accès à la formation de l'Office des professions du Québec tra-

vailent de concert avec d'autres partenaires, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et certains collèges pour mettre en place une formation d'appoint qui permettra aux candidats formés à l'étranger possédant déjà certaines compétences d'acquérir les compétences manquantes nécessaires pour exercer la profession de technologiste médical au Québec. C'est donc avec enthousiasme qu'en novembre 2023, le Collège de Rosemont a accueilli avec succès la première cohorte de la nouvelle AEC « Intégration à la profession de technologiste médical », une formation innovante enseignée par blocs d'activités pour une approche pédagogique plus immersive.

Le formulaire de renouvellement a été peaufiné pour améliorer la navigation dans les différents onglets. De plus, la fin de la période de renouvellement pour s'inscrire au Tableau de l'Ordre a été devancée au 24 mars pour permettre le traitement des listes. Ainsi, la conformité du Tableau de l'Ordre au 1^{er} avril a pu être assurée et les personnes en situation de radiation administrative ou de démission ont pu procéder à leur réinscription dès le 1^{er} avril.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET CONGRÈS

L'année écoulée a été marquée par des progrès considérables dans le domaine de la formation. La journée scientifique en biologie moléculaire et génétique a connu un succès retentissant, tout comme le dîner-conférence sur l'Alzheimer qui a été présenté deux fois sur l'heure du dîner, afin d'offrir deux créneaux horaires. L'Ordre a optimisé ses frais d'exploitation pour la diffusion de formation en optant pour la plateforme Microsoft Teams, qui lui procure également une belle flexibilité dans l'organisation et une personnalisation aux couleurs de l'Ordre. Cette plateforme conviviale et connue par les membres et le conférencier offrait aussi la possibilité de répondre facilement aux messages sur le clavardage et aux conversations.

Soulignons aussi le passeport de formation qui a contribué à offrir des occasions de perfectionnement professionnel à nos membres.

L'Ordre a également actualisé la formation sur les liquides biologiques en intégrant une composante théorique offerte en ligne, suivie d'une journée de formation pratique en laboratoire offrant la possibilité d'approfondir et de consolider les compétences de la réception des liquides biologiques jusqu'à la validation du rapport, en passant par l'examen microscopique. Cette nouvelle approche s'est avérée un franc succès, permettant une expérience d'apprentissage enrichissante, notamment grâce à l'expertise remarquable des conférencières, toutes deux des technologistes médicales.

Enfin, le congrès 2023 a été un moment fort, avec des conférenciers exceptionnels et une ambiance festive grâce à la participation d'un groupe de musique.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

La mise en place réussie de la phase 3, dédiée au « rapport de visite », et de la phase 4, consacrée au « suivi du rapport », a été achevée au cours de l'exercice 2023-2024, finalisant ainsi la pleine informatisation du processus d'inspection professionnelle. L'ajout de l'application Calendly a facilité la prise de rendez-vous pour les visites d'inspection, améliorant l'efficacité de nos interactions avec les membres.

De plus, l'Ordre a veillé à ce que le processus d'inspection professionnelle respecte les exigences du projet de loi 96 (*Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*), assurant ainsi le maintien de la langue française tout au long du parcours professionnel de nos membres.

Enfin, l'Ordre a conçu de nouveaux outils pour l'inspection particulière, laquelle a pour but d'évaluer la compétence professionnelle d'un technologiste médical ou d'une technologiste médicale. La demande de procéder à une inspection particulière des compétences peut provenir d'une demande du conseil d'administration, du syndic de l'Ordre, des suites d'une visite d'inspection générale de l'exercice, d'un supérieur ou d'une supérieure, d'un autre professionnel ou d'une autre professionnelle ou du public.

CONCLUSION

Chaque année, l'Ordre lance un appel à de nouveaux membres désireux de s'investir dans nos différents comités. Leur participation est non seulement précieuse, mais leur expertise est également essentielle. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les membres de l'Ordre qui offrent généreusement leur savoir-faire pour le bien de la profession. En 2023-2024, près de 40 technologistes médicaux ont consacré leur temps et leurs compétences à nos activités et comités. Leur implication est cruciale pour la réalisation de la mission de l'Ordre.

La réalisation de l'ensemble des activités de l'Ordre repose sur la contribution inestimable du personnel du siège social. Je suis privilégiée de collaborer avec une équipe dynamique, dévouée, engagée et compétente, qui partage une passion sincère pour la profession et la mission de protection du public.

Enfin, je souhaite remercier chaleureusement le conseil d'administration et la présidente de l'Ordre pour leur dévouement, leur vision stratégique et leur soutien continu. Votre engagement et votre leadership sont des éléments essentiels qui nous permettent d'avancer avec succès dans notre travail. Merci pour votre confiance et votre collaboration continue.



Caroline Scherer, avocate, MBA
Directrice générale et secrétaire

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de 15 administrateurs et administratrices dont 11 technologistes médicaux élus.

NOM, TITRE	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	DÉBUT DU MANDAT	PARTICIPATION CA ET CE		AUTRE MANDAT	RÉMUNÉRATION
Hélène Lanigan , T.M. administratrice <small>Démission 18-04-2023</small>	Outaouais	nommée	décembre 2022	S.O	S.O		0,00 \$
Linda Parenteau , T.M. administratrice	Outaouais	nommée	février 2024	2/2	S.O		122,00 \$
Katia Kadri , T.M. administratrice	Montréal	nommée	juin 2022	10/10	S.O	Comité de gouvernance	2 196,00 \$
Maxime Daoust , T.M. trésorier	Laval, Lanaudière, Laurentides	élu	juin 2022	9/10	15/15	Comité d'audit	1 708,00 \$
Suzanne Deschênes Dion , F.T.M. administratrice	Montréal	élue	novembre 2020	10/10	15/15	Comité de gouvernance et comité d'audit	3 782,00 \$
Valérie Fafard , T.M. administratrice <small>Démission 10-02-2024</small>	Mauricie, Centre-du-Québec	élue	novembre 2020	7/10	S.O		854,00 \$
Isabelle Fortin , T.M. administratrice	Saguenay—Lac-Saint-Jean	élue	novembre 2020	10/10	S.O		1 342,00 \$
Bruno Houde , T.M. vice-président	Estrie	élu	juin 2022	10/10	14/15	Comité de gouvernance et comité d'audit	3 660,00 \$
Nathalie Laflamme , T.M. administratrice	Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	élue	novembre 2020	9/10	S.O	Comité des ressources humaines	1 708,00 \$
Loan Luu , T.M., B.Sc. présidente	Montréal	élue	novembre 2020	10/10	14/15		48 408,36 \$
Doris Masson , T.M. administratrice	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	élue	juin 2020	10/10	S.O	Comité des ressources humaines	1 830,00 \$
Nancy Girard , T.M. administratrice	Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches	élue	juin 2022	9/10	S.O		976,00 \$

Administrateurs et administratrices nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) au conseil d'administration 2023-2024

NOM, TITRE	DÉBUT DU MANDAT	PARTICIPATION CA ET CE		AUTRE MANDAT
Lise Provost , administratrice <small>Mandat terminé 01-06-2023</small>	mai 2019	1/2	S.O	
Philippe Lévesque-Groleau , administrateur	juin 2023	8/8	S.O	
Gervais Morissette , administrateur	novembre 2020	9/10	15/15	Comité de gouvernance et comité d'audit
John Poliquin , administrateur	novembre 2020	7/10	S.O	Comité des ressources humaines
Brigitte Carrière , administratrice	mai 2022	9/10	S.O	Comité des ressources humaines

En 2023, l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 3 novembre 2023, en mode hybride.

En 2024, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 16 novembre.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES EN POSTE AU 31 MARS 2023



TITULAIRE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE

Les administratrices et administrateurs élus élisent par suffrage la présidente ou le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant ou de la présidente sortante, lors de la séance du conseil d'administration suivant l'élection des administrateurs

Madame Loan Luu, T.M., a été élue présidente le 14 novembre 2020 lors d'une élection au suffrage des membres du conseil d'administration. Elle exerce actuellement son premier mandat, avec une rémunération globale de 44,33 \$/h, travaillant en moyenne 21 heures par semaine pour l'Ordre.



De gauche à droite, en bas :

Gervais Morissette, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.
Bruno Houde, T.M., vice-président
Loan Luu, T.M., B.Sc, présidente
Maxime Daoust, T.M., trésorier

De gauche à droite, en haut :

Doris Masson, T.M.
Katia Kadri, T.M.
Nathalie Laflamme, T.M.
John Poliquin, administrateur nommé par l'OPQ
Isabelle Fortin, T.M.
Brigitte Carrière, administratrice nommée par l'OPQ
Valérie Fafard, T.M.

Absents sur la photo :

Nancy Girard, T.M.
Linda Parenteau, T.M.
Philippe Lévesque-Groleau, administrateur nommé par l'OPQ

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS ET ADMINISTRATRICES ÉLUES

Les administrateurs élus, autres que le président, qui participent à une réunion du conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle ils doivent participer, à une assemblée générale des membres, ou qui assistent à une formation concernant l'exercice de leurs fonctions ont droit à un jeton de présence.

L'Ordre rembourse à l'employeur d'un administrateur élu ou d'une administratrice élue le salaire de cette personne lorsque celle-ci est libérée avec solde de ses fonctions pour participer à une réunion du conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle elle est tenue d'assister, à une assemblée générale des membres, ou lorsqu'elle assiste à une formation concernant l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération tient lieu de jeton de présence.

JETONS DE PRÉSENCE	VALEUR
Réunion < à 3 h 30	122,00 \$
Réunion > à 3 h 30	244,00 \$

FORMATION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET D'ADMINISTRATRICES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	15	0
Égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	15	0
Gouvernance et éthique au sein des ordres professionnels	15	0
Rôle d'un conseil d'administration	15	0

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES ET DES MEMBRES DE COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements d'administrateurs ou de membres de comités relativement au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*.

Le Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (adopté le 22 octobre 2020).

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE

10

Le conseil d'administration a tenu six réunions ordinaires et quatre réunions par courrier électronique

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment.

LÉGISLATION, POLITIQUE, POSITION ET PARTENARIAT

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre.

GOVERNANCE

- Adoption du rapport annuel 2022-2023.
- Adoption du plan d'action 2023-2024.
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et les élections à son conseil d'administration soumis par l'Office des professions du Québec.
- Adoption de principe à la modification du *Règlement sur une activité professionnelle qui peut être exercée par un technologue en imagerie médicale et un technologue en radio-oncologie*.
- Adoption du serment du technologiste médical.
- Adoption du contenu du permis d'exercice de la profession de technologiste médical.
- Autorisation, conformément à l'article 17 du Rè-

glement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec et les élections à son conseil d'administration, de l'utilisation du vote en ligne pour les élections 2024.

- Adoption de la Convention de colocation entre l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, l'Ordre des podiatres du Québec et l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.
- Adoption de l'organigramme de l'OPTMQ.
- Abolition du comité relève.

NOMINATIONS

- Nomination des représentants au Conseil interprofessionnel du Québec.

FINANCES

- Adoption du budget 2023-2024.
- Adoption du budget cotisation 2024-2025.
- Adoption de la hausse de la cotisation annuelle 2024-2025 de 40 \$ pour un montant total de 406,55 \$.
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2023.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Reconnaissance de l'AEC « Intégration à la profession de technologiste médical » du Collège de Rosemont comme formation d'appoint attestant que les compétences acquises par la personne titulaire de cette formation d'appoint sont équivalentes à celles acquises par la personne titulaire d'un diplôme donnant ouverture au permis.

TABLEAU DE L'ORDRE

- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables.
- Décision concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au Tableau par des candidats faisant l'objet d'un jugement criminel.
- Abolition du statut de membre « Carrière alternative » à partir de la prochaine période de cotisation (1er avril 2024 au 31 mars 2025), ce qui comprend la prochaine période de renouvellement, qui débutera le 1er février 2024.
- Écourter la période de renouvellement de sept jours. Celle-ci se déroulera du 1er février au 24 mars 2024.

COMMUNICATIONS

- Adoption de la grille tarifaire 2024-2025, qui entrera en vigueur le 1er avril 2024, mais dont les montants modifiés seront applicables pour le renouvellement de la cotisation annuelle, qui débutera le 1er février 2024.

Politiques et pratiques de gouvernance

NOM	DATE D'ADOPTION	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	PROCHAINE RÉVISION
Plan stratégique 2020-2025	2 octobre 2020		
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ)	27 octobre 2018	5 février 2022	2025
Gouvernance des conseils et comités			
Politique de gouvernance – Comité de gouvernance	11 septembre 2021	30 avril 2022	2024
Politique de gouvernance – Comité des ressources humaines	30 avril 2022	22 septembre 2022	2024
Politique d'évaluation de la performance du conseil d'administration, des comités du conseil et de la contribution des administrateurs et administratrices de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec	10 juin 2023		2025
Politique de gouvernance – Comité d'audit	10 juin 2023		2025
Politique de travail hybride	30 septembre 2023		2025
Politique de confidentialité	17 janvier 2024		En tout temps
Politique sur la gouvernance des renseignements personnels	23 mars 2024		2026
Procédure de gestion des incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels	23 mars 2024		2026
Politique de sécurité de l'information	23 mars 2024		2026
Politique de gouvernance de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.	23 mars 2024		2026
Affaires du conseil d'administration			
Cahier d'information à l'intention des futurs administrateurs	10 septembre 2022		2024
Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation de l'OPTMQ	5 mai 2023		Les indemnités versées pour l'utilisation du véhicule personnel sont révisées annuellement. Les autres indemnités concernant les frais de déplacement sont révisés au plus tard tous les deux ans.

Loan Luu, T.M., présidente
Bruno Houde, T.M., vice-président
Maxime Daoust, T.M., trésorier
Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.
Gervais Morissette, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

15

Le comité exécutif a tenu quatre réunions ordinaires et 11 réunions par courrier électronique

Au cours de ces réunions, il a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

GOVERNANCE

- Renouvellement du régime d'assurance collective des employés.
- Gestion financière de l'Ordre.
- Nomination de membres aux différents comités sous sa responsabilité ainsi qu'aux différentes fonctions.
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Imposition de cours et de stages à des personnes titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans et, si elles s'inscrivent au Tableau des membres, limitation de leur droit de pratique jusqu'à la réussite des cours et stages pour chacun des secteurs d'activité.
- Délivrance de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie.
- Octroi de dispenses partielles de formation continue conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec.
- Octroi de dispenses du cours de pharmacologie conformément au Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux.
- Décisions concernant les demandes de révision des candidats aux permis sur la base de l'équivalence de diplôme ou de la formation.



COMITÉ DE GOUVERNANCE

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.,
présidente du comité
Bruno Houde, T.M., membre du comité
Katia Kadri, T.M., membre du comité
Gervais Morissette, administrateur nommé,
membre du comité

MANDAT

Le comité de gouvernance a pour mandat général d'effectuer en continu la vigie des politiques, des règles et des pratiques exemplaires de gouvernance ainsi que de formuler ses recommandations au conseil d'administration. Il veille également au fonctionnement et à la performance de celui-ci et de ses comités de même qu'aux questions d'éthique et de déontologie.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité a tenu dix (10) rencontres et a :

- Élaboré la politique d'évaluation de la performance du conseil, des comités du conseil et de la contribution des administrateurs de l'OPTMQ, de même que ses outils d'évaluation de la performance;
- Élaboré la politique de gouvernance de l'Ordre;
- Effectué le suivi du mandat confié à Chuck & co sur la gestion documentaire;
- Examiné la politique de confidentialité, la politique sur la gouvernance des renseignements personnels, la procédure de gestion des incidents de confidentialité impliquant des RP et la politique de sécurité de l'information en lien avec la Loi 25;
- Analysé la déclaration de reconnaissance des Premières Nations;
- Recommandé la nomination d'un ou d'une secrétaire substitut de l'Ordre.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Doris Masson, T.M., présidente du comité
Nathalie Laflamme, T.M., membre du comité
John Poliquin, administrateur nommé,
membre du comité
Brigitte Carrière, administratrice nommée,
membre du comité

MANDAT

Le comité des ressources humaines a pour mandat général de voir à l'élaboration et à la mise en place de politiques humaines touchant la dotation, l'évaluation de rendement et la rémunération des cadres intermédiaires, de même que de formuler ses recommandations au conseil d'administration.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité a tenu six (6) rencontres et a :

- Établi le plan de travail 2024-2025;
- Analysé le Manuel du personnel, la politique de travail hybride, la politique sur l'alcool et les drogues et la politique favorisant un climat de travail sain et sécuritaire.

COMITÉ D'AUDIT

Maxime Daoust, T.M., président du comité
Suzanne Deschênes Dion, F.T.M.,
membre du comité
Bruno Houde, T.M., membre du comité
Gervais Morissette, administrateur nommé,
membre du comité

MANDAT

Le comité d'audit a pour mandat général de s'intéresser à l'intégrité de l'information financière,

à l'audit externe, aux états financiers, ainsi qu'à la mise en place des mécanismes de contrôle interne et d'un plan d'utilisation optimal des ressources. De plus, il est responsable de veiller à identifier les risques financiers et non financiers de l'Ordre, de les analyser et de proposer des actions de mitigation relatives aux risques, de même que de formuler ses recommandations au conseil d'administration.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité a tenu onze (11) rencontres et a :

- Examiné les prévisions budgétaires 2024-2025 pour émettre sa recommandation sur le montant de la cotisation annuelle 2024-2025;
- Recommandé le statu quo sur la rémunération de la présidence et des administrateurs élus 2024-2025;
- Recommandé la grille tarifaire 2024-2025;
- Élaboré la politique de gouvernance du comité d'audit ;
- Élaboré la politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation;
- Entamé la rédaction de la politique sur la rémunération des membres du CA, des membres de comités et autres;
- Entamé la rédaction de la politique de placements ;
- Octroyé un mandat respectif à une firme en ressources humaines (mise à jour des règles et politiques internes en gestion des ressources humaines), à une firme de relations publiques (affaires publiques et gouvernementales) et à une firme en finance (placements financiers, appel d'offres et vigie du portefeuille) à la suite d'une délégation d'acte par le conseil d'administration;
- Reçu les recommandations de la firme Mallette émises lors de l'audit au 31 mars 2023;
- Examiné le renouvellement du régime d'assurance collective pour 2023-2024;
- Analysé les états financiers mensuels commentés par la direction générale.

18

employé.es étaient à l'emploi de l'Ordre au 31 mars 2024

12,6

membres du personnel à temps complet de 35 h par semaine : ces personnes ont été rémunérées pour un total de 440,5 hrs.

Direction générale et secrétariat de l'Ordre

Caroline Scherer, avocate, MBA, directrice générale, secrétaire responsable par délégation de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels.

Elle reçoit un salaire annuel de 123 305 \$ ainsi qu'une contribution de 7,5 % de son salaire à son fonds de pension et les frais d'utilisation d'un téléphone cellulaire.

Simone Chaboillez, T.M., conseillère à la direction générale (à partir de septembre 2023)

Diane Lapointe, adjointe administrative à la direction

Dylan Gagné, technicien comptable

Ana Jankovic, coordonnatrice au visuel et marketing (à partir de mai 2023)

Admission

Darrel Pudman, T.M., coordonnateur à l'admission

Martine Rondeau, agente administrative

Josée Lefrançois, agente administrative (jusqu'en novembre 2023)

Inspection professionnelle

Véronique Castonguay, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Élaine Boivin, T.M., inspectrice

Diane Gingras, T.M., inspectrice

Manon Tanguay, agente administrative

à l'inspection professionnelle et au Bureau du syndic

Développement professionnel

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel

Jean-François Bédard, agent administratif au développement professionnel et au Bureau du syndic (jusqu'en août 2023)

Héloïse Gabriel, agente administrative au développement professionnel (à partir de septembre 2023)

Normes de la pratique

Simone Chaboillez, T.M., chargée de dossiers scientifiques et secrétaire du conseil de discipline (jusqu'en septembre 2023)

Étienne Boulet, T.M., chargé de dossiers scientifiques (à partir de septembre 2023)

Bureau du syndic

Steve Sirois, T.M., syndic

Joey Asselin, T.M., syndic adjoint

Marie-Josée Picard, T.M., syndique adjointe

Caroline Launois, T.M., syndique adjointe (jusqu'en juillet 2023)

Rose-Marie Moreno, T.M., syndique adjointe (à partir de décembre 2023)

COMITÉ DE LA FORMATION

COMITÉ DE LA FORMATION

Sophie Allaire, T.M.

Représentantes et représentants de la Fédération des cégeps

Patricia Tremblay
Sophie-Emmanuelle Genest

Représentante du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Karine Lessard

Secrétaire : **Caroline Scherer**, avocate, MBA

MANDAT

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le comité de la formation n'a tenu aucune réunion en 2023-2024.

Diplômes donnant ouverture au permis délivré par l'Ordre :

- Diplôme d'études collégiales en technologie d'analyses biomédicales (TAB), 140.CO, nouveau programme enseigné depuis l'automne 2017.
- AEC en technologie d'analyses biomédicales (RAC) CLA.00 pour les personnes formées à l'étranger.

La personne diplômée en TAB peut, par la suite, continuer ses études dans les deux programmes suivants :

- AEC en cytotechnologie, CLA 0.4
- AEC en cytogénétique clinique, CLA 0.3

L'Ordre n'a pas d'examen d'entrée à la profession. De sorte qu'aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.



MEMBRES DU COMITÉ

Johanne Brown Mattioli, T.M., présidente

Nathalie Bourque, T.M.

Élyse Geoffroy, T.M.

Sylvain Marchand, T.M.

Sophie Mayrand, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Darrel Pudman, T.M., coordonnateur à l'admission

Martine Rondeau, agente administrative

MANDAT DU COMITÉ

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation ou de l'ARM avec la France. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre qui doivent être évaluées selon le *Règlement sur les stages de perfectionnement* et transmet ses recommandations au comité exécutif. Le comité a tenu sept réunions.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

DEMANDES	DIPLOME OBTENU OU FORMATION OBTENUE		
	AU QUÉBEC *	HORS DU QUÉBEC **	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	24	0	63**
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition (y compris les demandes pendantes)	21	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle (y compris les demandes pendantes)	1	0	37
Demandes refusées au cours de l'exercice (y compris les demandes pendantes)	1	0	6
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)	1	0	20

* Réinscription au Tableau de l'Ordre après plus de cinq ans.

** Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu deux demandes de reconnaissance d'équivalence en vertu du Règlement sur la délivrance d'un permis de technologiste médical de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre conformément à l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM).

Exigences complémentaires imposées dans le cadre d'une reconnaissance partielle

DEMANDES	DIPLOME OBTENU OU FORMATION OBTENUE		
	AU QUÉBEC *	HORS DU QUÉBEC **	HORS DU CANADA
Un ou quelques cours	1	0	2**
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	22
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0

* Réinscription au Tableau de l'Ordre après plus de cinq ans.

** Personnes du N.-B. ayant réussi une formation canadienne équivalente, mais qui n'ont pas pu intégrer l'Ordre de leur province parce qu'elles n'ont pas réussi la certification canadienne.

Personnes ayant présenté une demande de révision d'une décision sur la reconnaissance des équivalences

DEMANDES	NOMBRE
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total) *	5
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes)	5
Maintien de la décision initiale	5
Modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu par le règlement	5
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

* Les demandes de révision reçues au cours de l'exercice font suite à des demandes de réinscription au Tableau en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement*.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Activités de formation suivies par les membres du comité d'admission au 31 mars

FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	5 (en 2019)	S.O.
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	5 (en 2019)	S.O.
Évaluation des qualifications professionnelles	5 (en 2019)	S.O.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i> .	0	0	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i> .	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1.1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> .	2	1	1	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu.	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
De demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	183	179	0	4
De demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	0	0	0	0
De demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation*	6	6	0	0
De demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)	0	0	0	0
De demandes fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre conformément à l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM QC-FRA)	0	0	0	0

*Le nombre de demandes de délivrance de permis fait référence au nombre de candidats et de candidates ayant déposé une demande après avoir suivi les mesures compensatoires prescrites par l'Ordre.

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

ACTIONS MENÉES EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE DIPLÔME ET DE FORMATION

- Échange d'informations sur les formations hors Canada avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration afin de favoriser le recrutement international;
- Standardisation des commentaires et des formations reconnues par le comité afin de répondre plus clairement aux candidats et candidates concernant les données de leur évaluation de dossiers et de faciliter la compréhension de la prescription de formation au cégep de leur choix.

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent obligatoirement à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 11,45 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts par cette assurance dans le cadre de leur stage et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant en société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0

INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.



MEMBRES DU COMITÉ

Suzanne Deschênes Dion, F.T.M., présidente
Julie Désautels, T.M.
Michèle Pellerin, T.M.
Marie-Reine Kouzaili, T.M.
Isabelle Ouellette, T.M. (depuis juin 2023)

PERSONNEL DE SOUTIEN

Simone Chaboillez, T.M.,
conseillère à la direction générale
Étienne Boulet, T.M, B.A. (Comm.)
chargé de dossiers scientifiques
(depuis septembre 2023)

MANDAT DU COMITÉ

Le comité des normes de la pratique est chargé d'élaborer et de mettre à jour les normes de pratique, les énoncés de position et les guides sectoriels dans le but d'appuyer les membres dans l'atteinte et le maintien de la conformité dans l'exercice de leurs fonctions.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu quatre réunions d'une demi-journée en mode virtuel.

Personnes-ressources :

Simone Chaboillez, T.M., conseillère à la direction générale
Étienne Boulet, T.M., B.A. (Comm.), chargé de dossiers scientifiques (depuis septembre 2023)

Groupe de travail sur le guide de l'hématologie

Joanie Roy, T.M.
Chrystelle Fillion, T.M.
Synthia Levac-Champagne, T.M.
Sarah-Michelle Brouillette, T.M.
Alexandra Fortin, T.M.
Marie-Ève St-Aubin, T.M.
Dre Carolyne Elbaz,
hématologue-oncologue (AMHOQ)
Dre Danièle Marceau,
hématologue-oncologue (AMHOQ)
Marie-Chantal Larose,
biochimiste (spécialiste CQ)
Andréanne Houde, biochimiste (spécialiste CQ)

Mandat du groupe de travail

S'appuyant sur leur expertise, les membres du groupe de travail préparent une nouvelle version du guide sectoriel de l'OPTMQ relatif à l'hématologie. À partir de différentes sources fiables de renseignements, ils élaborent un outil visant à enrichir les connaissances et à améliorer les pratiques des technologistes médicaux dans ce domaine.

Activités du groupe de travail

Le groupe de travail a tenu deux réunions d'une demi-journée en mode virtuel.

Soutien aux pratiques professionnelles

Répondre aux questions par courriel ou par téléphone concernant les sujets scientifiques, les activités réservées, les normes de pratique et les guides (environ deux à sept par semaine).

Activités réalisées en cours d'année

- Élaboration de la troisième version de la LISTE DE MÉDICAMENTS ET SUBSTANCES conformément à l'Annexe 1 du *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux* (chapitre C-26, r. 236) ;
- Révision scientifique pour le *Clinical and Laboratory Standards Institute (CLSI)* :
 - QMS14 : *Leadership and Management Roles and Responsibilities*
 - PRE05 : *Processes for the Collection of Urine Specimens*
 - EP30 : *Characterization and Qualification of Commutable Reference Materials for Laboratory Medicine*
 - H20 : *Reference Leukocyte (WBC) Differential Count (Proportional) and Evaluation of Instrumental Methods*
 - MM23 : *Molecular Diagnostic Methods for Solid Tumors (Nonhematologic Neoplasms)*
 - AUTO11 : *Information Technology Security of In Vitro Diagnostic Instruments and Software Systems*
 - C38 : *Control of Preanalytical Variation in Trace Element Determinations*
 - M02 : *Performance Standards for Antimicrobial Disk Susceptibility Tests*
 - M07 : *Methods for Dilution Antimicrobial Susceptibility Tests for Bacteria That Grow Aerobically*
 - EP32 : *Implementation of Metrological Traceability in Laboratory Medicine*
 - PRE02 : *Collection of Diagnostic Venous Blood Specimens*
 - GP40 : *Preparation and Testing of Reagent Water in the Medical Laboratory*
- Élaboration d'une nouvelle version du *Guide d'hématologie* (en cours)
- Révision du *Guide d'hémostase* (en cours)
- Révision du *Guide de gestion de la qualité dans les laboratoires de biologie médicale* (en cours)

MEMBRES DU COMITÉ

Diane Gingras, T.M., présidente
Katherine-Élisabeth Ménard, T.M., secrétaire
Élaine Boivin, T.M.
Johanne Bouchard, T.M., jusqu'en février 2024
Marilyn Leclerc Côté, T.M., jusqu'en février 2024

PERSONNEL DE SOUTIEN

Véronique Castonguay, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle
Manon Tanguay, agente administrative à l'inspection professionnelle

INSPECTRICES

Diane Gingras, T.M.
Élaine Boivin, T.M.

MANDAT DU COMITÉ

Le comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, suivant un programme de surveillance générale déterminé, adopté et diffusé annuellement. Ce mécanisme de prévention a pour but d'assurer la protection du public. C'est aussi un moyen privilégié de sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'année 2023-2024, le comité d'inspection professionnelle a tenu quatre réunions en mode virtuel ainsi qu'une réunion en présentiel.

Ses principales activités

Les activités liées à l'inspection professionnelle sont principalement axées autour du déploiement du programme annuel de surveillance générale. L'année 2023-2024 a permis au comité d'inspection professionnelle de terminer ses travaux de révision de ses procédés, qui ont débuté il y a trois ans.

Le processus d'inspection professionnelle s'appuie sur l'assise de sa philosophie, qui se traduit par le libellé suivant :

« La technologie d'analyses biomédicales est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche. »

Rapports d'inspection

La rédaction de tous les points d'amélioration à mettre aux rapports d'inspection a été effectuée. Ces points d'amélioration sont en lien avec les outils d'inspecteur préalablement conçus lors de la phase précédente. De plus, toutes les recommandations (lectures, références, formations) liées à ceux-ci ont aussi été élaborées. Finalement, une nouvelle mise en page des rapports a été créée pour y insérer les liens vers les recommandations, dans le but de simplifier la consultation par le membre.

Suivi des points d'amélioration par les membres

Une nouvelle phase a été ajoutée au processus d'inspection générale : le suivi des points d'amélioration par les membres. Pour chaque point d'amélioration à son rapport, le membre doit nous fournir un résumé de sa lecture ou une attestation de formation, selon ce qui est exigé. Ce suivi nous permet de nous assurer que le membre applique les recommandations émises à son rapport d'inspection et ainsi d'avoir un processus plus complet.

Projets pour l'année 2024-2025

Le projet pilote étant terminé, c'est-à-dire que les quatre phases du processus de surveillance gé-

nérale sont implantées de façon numérique avec les nouveaux procédés (phase 1 : questionnaire d'autoévaluation, phase 2 : visite d'inspection, phase 3 : rapport d'inspection et phase 4 : suivi); nous en sommes rendus à faire les ajustements et corrections nécessaires.

Le comité d'inspection professionnelle prévoit réviser le règlement sur l'inspection professionnelle des technologistes médicaux du Québec (C-26, r. 249-1).

Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Outre son processus d'encadrement de la pratique professionnelle, le service d'inspection participe activement, en collaboration avec les autres services internes, à offrir des réponses aux questions des technologistes médicaux qui font appel à l'Ordre, de même qu'à des questions de gestionnaires du réseau de la santé et du grand public.

La coordonnatrice de l'inspection professionnelle participe, dans le cadre de ses fonctions :

- À des travaux visant l'élaboration ou l'amélioration des outils d'inspection professionnelle;
- Au partage de suggestions d'activités de formation adressées au comité du développement professionnel de l'Ordre;
- À des activités de formation au regard de ses fonctions;

- À des présentations sur le système professionnel et l'Ordre auprès des étudiants de première et de troisième année du programme « Technologie d'analyses biomédicales »;
- À la représentation de l'Ordre lors de salons de l'emploi ou de l'éducation.

BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Le programme de surveillance générale (PSG) 2023-2024 a été un programme réduit étant donné que nous étions toujours en projet pilote. Celui-ci étant désormais terminé, le PSG 2024-2025 sera complet.

INSPECTIONS INDIVIDUELLES	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restants à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	158
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	475
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	439
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	127
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	309
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	127
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	436
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	3

Inspections portant sur la compétence professionnelle

NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS	NOMBRE
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent de l'année	0
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	1
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	1
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Inspections de suivi

NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'année.

Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

EN FONCTION DU LIEU OÙ LE MEMBRE EXERCE PRINCIPALEMENT SA PROFESSION	NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
	QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	VISITE	LES DEUX MÉTHODES
01 Bas-Saint-Laurent	85	36	121
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean			
03 Capitale-Nationale			
04 Mauricie			
05 Estrie			
06 Montréal			
07 Outaouais			
08 Abitibi-Témiscamingue	50	28	78
09 Côte-Nord			
10 Nord-du-Québec			
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			
12 Chaudière-Appalaches	116	42	158
13 Laval	58	24	82
14 Lanaudière			
15 Laurentides			
16 Montérégie			
17 Centre-du-Québec			
S/O Régions variées : Groupe nouveaux diplômés			

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre d'audiences tenues au cours de l'exercice par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle ayant mené à une recommandation ou à un non-lieu

NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS	NOMBRE
Audiences tenues ayant mené à une recommandation	0
Audiences tenues ayant mené à un non-lieu	0

Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Membres ayant suivi, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration

Membres ayant réussi	0
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration	0
Toute autre conséquence	0
Décisions du conseil d'administration approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Décisions du conseil d'administration modifiant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Décisions du conseil d'administration rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.	0
---	---

Informations transmises au Bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic au cours de l'exercice	26
---	----

Recommandations du comité d'inspection professionnelle adressées au cours de l'exercice au conseil d'administration ou au comité exécutif (a. 113)

OBLIGER UN MEMBRE À SUIVRE AVEC SUCCÈS	NOMBRE
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

MEMBRES DU COMITÉ

Stéphane Lemire, T.M., président
Line Gendreau, T.M.
Émilie Longpré, T.M.
Catherine Robichaud, T.M.
Karine Therrien, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur
du développement professionnel
Jean-François Bédard, agent administratif au dé-
veloppement professionnel (jusqu'en août 2023)
Héloïse Gabriel, agente administrative au
développement professionnel (depuis sept. 2023)

MANDAT DU COMITÉ

Le comité a pour mandat de planifier et d'organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession. Au cours de la dernière année, le comité a tenu cinq réunions.

L'Ordre a mis en place un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre propose, en partenariat avec d'autres organisations, de la formation continue à ses membres. Des membres de certaines autres organisations peuvent également s'y inscrire.

Le Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec prévoit que les technologistes médicaux sont tenus d'effectuer un minimum de 20 heures de formation liées à l'exercice de leur profession, par période de référence de deux ans. La septième période de référence a commencé le 1^{er} avril 2023 et se terminera le 31 mars 2025.

La préservation des compétences et la promotion de pratiques professionnelles exemplaires reposent en partie sur la mise en œuvre de la formation continue. L'Ordre doit s'assurer que ses membres maintiennent leurs compétences à jour.

De leur côté, les membres ont une obligation déontologique de mettre à jour leurs connaissances. Ils ont donc la responsabilité de trouver des activités de formation qui respectent les exigences du règlement sur la formation continue obligatoire, qui leur permettront d'acquérir, de parfaire, d'améliorer et de maintenir leurs connaissances et compétences professionnelles tout au long de leur parcours professionnel.

Pour accompagner les membres dans la réalisation de leurs heures de formation continue, l'OPTMQ offre un programme annuel de formation.

Le comité du développement professionnel (CDP) a revu les modalités de son offre de formation. Au cours des trois dernières années, l'ensemble des formations a été offert en mode virtuel. Si cette formule permet aux technologistes médicaux pratiquant en région de ne pas avoir à se déplacer pour assister à de la formation et que le mode virtuel offre une flexibilité permettant de concilier

le développement professionnel du membre et la famille, de nouveaux modes de formation sont présentement en préparation pour mieux répondre aux besoins des membres.

Le sondage réalisé par l'Ordre en 2023, visant à évaluer les besoins et à raffiner l'offre de formation aux membres, a pu donner un aperçu de la perception et des attentes quant à l'offre de formation continue pour le futur. Les deux points les plus souvent soulevés par les membres dans ce sondage étaient le coût de la formation et le manque de participation au financement des employeurs. Selon le sondage, ces deux éléments semblent être un obstacle à une participation des membres plus soutenue aux activités de formation continue. C'est ainsi que l'Ordre a mis en place un projet de

Passeport de formation continue afin de favoriser la participation des employeurs dans la formation de leur personnel.

La mise en place de ce passeport, qui devait avoir un effet important sur l'accès aux formations et le maintien des compétences des membres, n'a pas eu le succès escompté.

Le comité du développement professionnel compte sur une meilleure promotion des avantages du passeport auprès des employeurs et des membres pour faire valoir son apport et la facilitation du maintien des compétences qu'il apporte. En effet, le passeport élimine la redondance administrative des formulaires de remboursement à remplir, donne la liberté de choisir les formations qui intéressent les membres en ligne ou en présentiel

et favorise la conciliation travail-famille ainsi que le maintien des compétences.

Enfin, pour permettre aux établissements d'enseignement collégiaux et aux ordres qui partagent l'activité de prélèvement d'avoir accès à de la formation qualifiante en ligne, l'Ordre continue d'offrir l'accès à sa plateforme de formation en prélèvement pour les membres et les étudiants du domaine de la santé (soins infirmiers, soins paramédicaux, inhalothérapie, technologie d'analyses biomédicales, etc.).

Dispense d'activités de formation continue au cours de l'exercice

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	192
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	192
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

Sanctions pour manquement au règlement

	NOMBRE
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de suivre avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
	NOMBRE
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Avec l'entrée en vigueur de la loi 11 modifiant le *Code des professions*, tous les ordres professionnels du Québec doivent s'assurer d'offrir à leurs membres une formation portant sur l'éthique et la déontologie.

Une formation à ce sujet est offerte aux membres de l'OPTMQ depuis janvier 2021. Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, il y a eu 33 inscriptions au cours d'éthique et de déontologie. Une formation sur la civilité est en conception pour cette année.



AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

ACTIVITÉ	OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE	HEURES	PARTICIPANTS MEMBRES	PARTICIPANTS NON MEMBRES
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic (en ligne)	Facultative	7	47	1
Les prélèvements d'échantillons biologiques : Actualisation interprofessionnelle de la base de connaissances communes (en ligne)	Facultative	3	353	855
Les exigences de la phase pré analytique de la ponction veineuse	Facultative	2	50	267
Les exigences de la phase pré analytique de la ponction capillaire (en ligne)	Facultative	3	68	31
Les exigences de la phase pré analytique du prélèvement de sang par cathéter (en ligne)	Facultative	3,5	16	22
Les techniques d'injection	Facultative	7	18	17
Les techniques d'injection (formation adaptée pour les infirmières et infirmiers auxiliaires)	Facultative	5,5	2	9
Biologie moléculaire 1	Facultative	10	58	0
Éthique et déontologie	Facultative	2	33	0
TOTAL			645	1 202

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, il y a eu 5 684 inscriptions aux 185 conférences Web offertes sur le portail de l'OPTMQ, dans la section de la formation continue Formaline.

Le registre complet des activités de formation de l'Ordre est accessible au <https://portail.optmq.org/>

CONGRÈS

Les 3 et 4 novembre 2023, l'Ordre a tenu un congrès en présentiel, une première depuis la pandémie. Le programme comportait 27 conférences abordant des sujets généraux et scientifiques liés à la profession et offrait 9 heures de formation accréditée aux membres participant à l'événement.

L'assemblée générale annuelle a été tenue pendant le congrès. L'Ordre a compté près de 270 participants à ce congrès.

MEMBRES DU COMITÉ

Stéphane Lemire, T.M., président
Line Gendreau, T.M.
Émilie Longpré, T.M.
Catherine Robichaud, T.M.
Stéphanie Savoie, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel
Jean-François Bédard, agent administratif au développement professionnel (jusqu'en août 2023)
Héloïse Gabriel, agente administrative au développement professionnel (depuis sept. 2023)

MANDAT DU COMITÉ

Le comité a pour mandat de concevoir, de planifier et d'organiser le congrès annuel, qui est une activité de développement professionnel. Au cours de la dernière année, le comité a tenu six réunions pour le congrès.

MEMBRES DU BUREAU

Steve Sirois, T.M., syndic

Syndics adjoints :

Joey Asselin, T.M.

Marie-Josée Picard, T.M.

Rose-Marie Moreno, T.M.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Jean-François Bédard, agent administratif au développement professionnel et au Bureau du syndic, jusqu'en août 2023

Manon Tanguay, agente administrative à l'inspection professionnelle et au Bureau du syndic à partir de septembre 2023

MANDAT DU BUREAU

Le Bureau du syndic a pour mandat d'enquêter sur le comportement des technologistes médicaux à la suite du dépôt d'un signalement et de déposer une plainte devant le conseil de discipline, s'il conclut que le technologiste médical a commis une infraction ou a dérogé au *Code de déontologie*, au *Code des professions*, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

Activité de formation suivie par les membres du Bureau du syndic au 31 mars

FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	4	0

Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	5
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	38

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	8
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	38
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	3
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	7
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	26
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	2
Enquêtes initiées par le Bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	38
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)	37
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	29
Enquêtes fermées entre 91 à 179 jours à la suite de leur ouverture	7
Enquêtes fermées entre 180 à 365 jours à la suite de leur ouverture	1
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	9



Décisions rendues par le Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	36
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	1
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (à préciser au rapport annuel, s'il y a lieu)	2
Enquêtes autrement fermées (au total)	33
Demandes d'enquêtes frivoles ou quérulence	0
Pas matière à porter plainte	32
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	0
Autres motifs	1

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	0

Requêtes en suspension ou limitations du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

	NOMBRE
Imposant immédiatement au membre une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0
Imposant immédiatement au membre des conditions selon lesquelles il pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	0
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndicats ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

Autres activités du Bureau du syndic

- L'état de situation de toute plainte traitée, au cours de l'exercice, au-delà du Tribunal des professions
- Toute activité de veille, réalisée au cours de l'exercice, lui permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires

ARBITRAGE DE COMPTE

Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

COMITÉ DE RÉVISION

Mylène Gélinas, T.M. (à partir de septembre 2023)
Patrick Turcotte, T.M.

Membres du comité nommé de la liste dressée par l'Office des professions du Québec :
Marie Poitras et **Huguette Picard** (à partir de septembre 2023)

MANDAT DU COMITÉ

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

Activité de formation suivie par les membres du comité de révision au 31 mars

FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	4	0

Demande d'avis adressée au comité de révision et avis rendus

	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	0
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours (au total)	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (total)	0
Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (a. 123.4, al. 3)	0
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Nature des avis rendus par le comité de révision

	NOMBRE
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline (a. 123.5, al. 1, par. 1)	0
suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (a. 123.5, al. 1, par. 2)	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (a. 123.5, al. 1, par. 3)	0



EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	4
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	4
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	4
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes complétées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	0
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	0
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	4
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	2



Poursuites pénales

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Ententes à l'amiable enregistrées au cours de l'exercice	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

Amendes imposées au cours de l'exercice et créances irrécouvrables

	NOMBRE
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0

MEMBRES DU CONSEIL

Josée Lajoie, T.M.
Marie-Josée Roy, T.M.
Marie-Louise Alonso, T.M. (jusqu'en mars 2024)

PERSONNEL DE SOUTIEN

M^e Lyne Tétreault

MANDAT DU CONSEIL

Le comité a pour mandat de statuer sur toute plainte formulée à l'encontre d'un T.M. pour une infraction commise au Code de déontologie, au Code des professions, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline au 31 mars

FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	3	0

État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du Syndic ou par les syndic ad hoc

	NOMBRE
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndic ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées (ou déposées) par le Bureau du syndic ou par les syndic ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	2
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndic ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	1
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable pour au moins un chef d'infraction	1
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndic ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

Requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

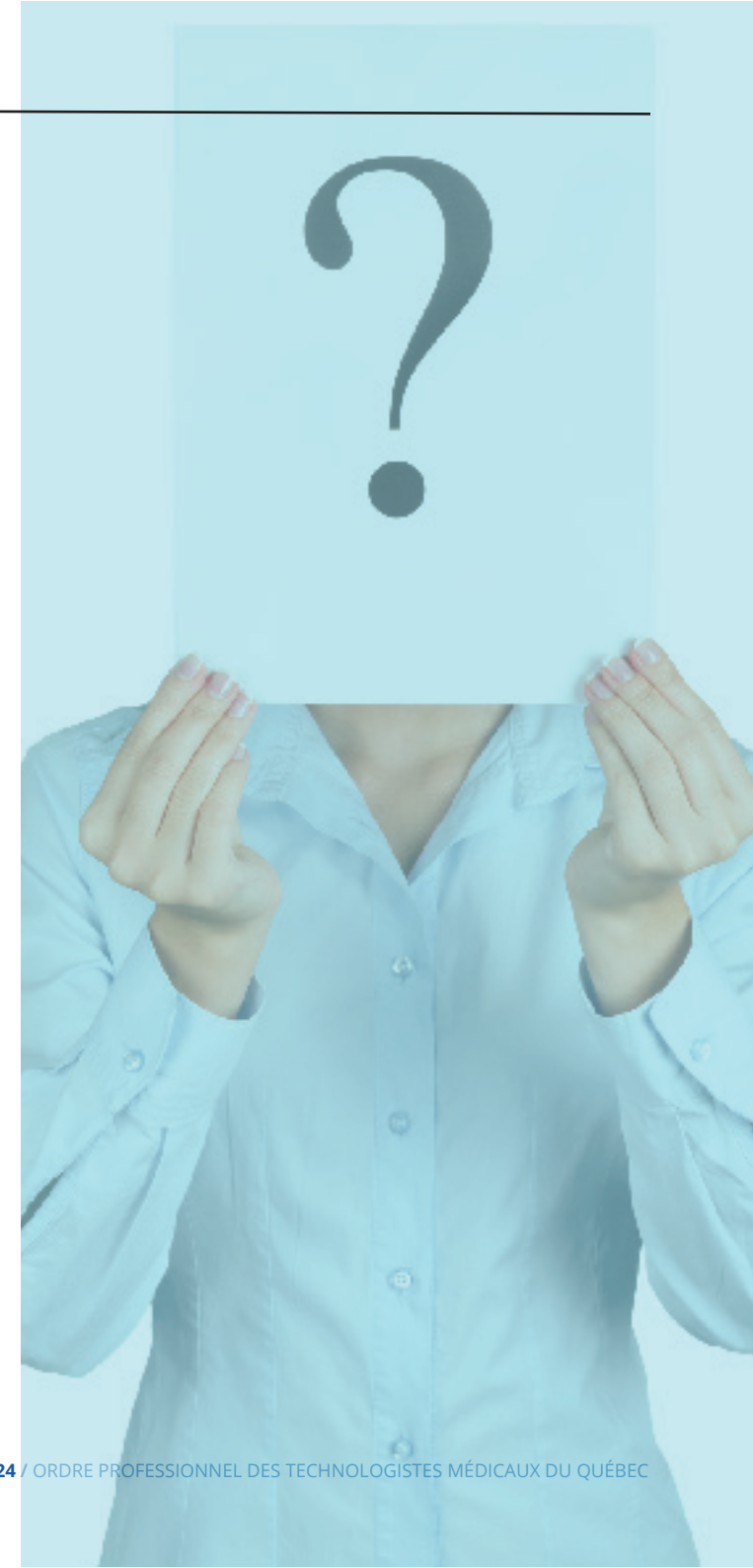
	NOMBRE
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire à caractère sexuel	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire relatif à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance et au trafic d'influence	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé de s'être approprié sans droit des sommes d'argent et autres valeurs qu'il détient pour le compte d'un client ou d'avoir utilisé des sommes d'argent et autres valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise s'il continue à exercer sa profession	0

Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.



PERSONNEL DE SOUTIEN

Ana Jankovic, B.A.

Coordonnatrice au visuel et marketing

Semaine nationale du laboratoire médical 2024

La Semaine nationale du laboratoire médical 2024 a été l'occasion de souligner l'importante contribution des technologistes médicaux œuvrant dans tous les laboratoires biomédicaux du Québec. Cet événement a mis en lumière le rôle crucial de ces professionnels dans le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies, ainsi que dans la recherche biomédicale. Pour marquer cette célébration, des affiches promotionnelles ont été spécialement conçues, imprimées et distribuées à plus d'une centaine de laboratoires publics dans la province.

La Semaine nationale du laboratoire médical s'est clôturée par la publication d'un article de *La Presse Canadienne* mettant en lumière le rôle crucial des technologistes médicaux dans le diagnostic et le traitement des patients, tout en abordant la question brûlante de la pénurie. Loan Luu, T.M., B. Sc., présidente de l'OPTMQ, en était l'interlocutrice principale, analysant la situation actuelle dans les laboratoires.

La campagne Opération Labo : vous l'avez demandée, la voici!

Depuis quelque temps, l'OPTMQ reçoit des suggestions concernant l'urgence de mener une campagne promotionnelle visant à mettre de l'avant la profession de technologiste médical. Nous vous avons écoutés!

En collaboration avec les cégeps, nous avons lancé une campagne qui met en lumière la profession de technologiste médical tout en cherchant à attirer les jeunes.

Opération Labo va bien au-delà d'une simple campagne promotionnelle; c'est une initiative ambitieuse visant à célébrer et à inspirer les technologistes médicaux d'aujourd'hui et de demain. Cette campagne s'est déployée principalement sur les réseaux sociaux, tels que Facebook et Instagram.

Durée et résultats de la campagne

La campagne s'est étendue du 24 janvier au 20 mars, générant des résultats considérables : 10 398 clics ont été enregistrés, dirigeant les utilisateurs vers le site Opération Labo. Parmi ces clics, 1 607 ont amené les utilisateurs à explorer les offres de formation des cégeps. La campagne a

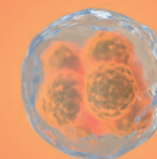
généralisé un impressionnant total de 1 382 840 vues, témoignant d'une forte visibilité des publicités.

Performance des visuels : Une analyse détaillée des performances des différents visuels utilisés révèle une tendance marquée. Le visuel rouge s'est distingué, enregistrant 7 582 clics vers le site Opération Labo et 1 148 clics vers les cégeps depuis le site. Sa performance pourrait être attribuée à sa familiarité, notamment la représentation du globule rouge, aisément identifiable et mémorable pour les utilisateurs.

Le visuel vert a également obtenu de bons résultats, générant 1 400 clics vers le site et 205 clics

1 382 840 vues

**C'est quoi
c't'affaire-là?**



Pour le savoir,
deviens **technologiste médical!**

opération
labo

vers les cégeps depuis le site Opération Labo. La couleur pourrait être un élément explicatif, le vert étant moins communément associé au secteur d'activité.

Retombées des témoignages vidéo : L'introduction de témoignages vidéo, notamment celui de Catherine Robichaud, a été un succès, générant 145 clics vers les cégeps. L'intervention d'une professionnelle a probablement suscité l'intérêt des utilisateurs pour en apprendre davantage sur la formation.

En résumé, la campagne Opération Labo a considérablement augmenté la visibilité et la notoriété de la profession de technologiste médical, générant un enthousiasme palpable parmi les utilisateurs, comme en témoignent les commentaires et les réactions suscités.

La campagne se poursuivra à l'automne 2024 avec de nouveaux contenus. Notre souhait est de

promouvoir et de valoriser la profession de technologiste médical à long terme avec détermination et persévérance pour faire valoir son importance dans le domaine de la santé.

Balado Opération Labo

À l'occasion de la Semaine nationale du laboratoire médical 2024, l'OPTMQ a lancé le balado « Opération Labo », entièrement produit par des technologistes médicaux bénévoles. Ce balado mensuel propose des discussions actuelles et enrichissantes offertes en partenariat avec des technologistes médicaux, des spécialistes et des médecins. Ce balado offre un contenu audacieux qui démystifie ce que font ces technologistes médicaux en sarraus blancs derrière les portes du laboratoire.

Zoom sur un T.M.

Nous avons créé une rubrique dans l'infolettre mensuelle de l'OPTMQ pour mettre en lumière les accomplissements et initiatives des technologistes médicaux. Cette tribune permet de valoriser le travail et

la profession des technologistes médicaux. Chaque mois, des textes, des témoignages écrits et des vidéos se succèdent pour vous présenter des personnes extraordinaires, engagées et remarquables.

Journalistes bénévoles

L'OPTMQ a souhaité faire participer activement ses membres dans la communication et la production de contenu. À cet effet, nous avons fait appel à des journalistes bénévoles parmi nos membres, et plusieurs d'entre eux ont accepté de réaliser des entrevues et de rédiger des articles. Ces contributions visent à mettre en lumière non seulement leur propre travail, mais aussi les réalisations remarquables de leurs collègues.

Cette méthode offre une valeur ajoutée considérable, toute organisation souhaitant avoir des membres proactifs et engagés. Leur participation permet à l'OPTMQ de proposer un contenu authentique et varié, représentant fidèlement la richesse et la diversité de la profession de technologiste médical.



Prix étudiant

L'Ordre tient à souligner et à encourager l'excellence chez les étudiants et étudiantes en technologie d'analyses biomédicales. Pour ce faire, il décerne un prix à un étudiant finissant ou à une étudiante finissante dans chacun des 11 cégeps offrant le programme. Voici les gagnants de l'année 2023!

ÉTUDIANTS	CÉGEPS
Mélissa Rose Thibeault	Collège de Rosemont
Jade Dumont	Cégep de Sherbrooke
Daphné Cloutier	Cégep de Sainte-Foy
Ariane Thibeault	Cégep de Saint-Hyacinthe
Mathilde Lagacé	Cégep de Rimouski
Valérie Turgeon	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Amélie Vachon	Cégep de Chicoutimi
Amaral Stussi	Collège Dawson
Virginie Blondin	Cégep de Saint-Jérôme
Capucine Coget Bill	Cégep de l'Outaouais
Charlotte Provencher	Cégep de Shawinigan



Mouvements au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	4523
+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	185
Permis temporaires délivrés de l'article 37 en vertu de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1	1
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r *	0
Permis délivrés en vertu de l'article 184	179
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	6
de la formation obtenue ou d'un diplôme obtenu au Québec	6
de la formation obtenue ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
de la formation obtenue ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	0
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q	0
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2	0
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	129

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	NOMBRE
Membres avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	67

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

	NOMBRE
+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	129
- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars	394
- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours retirés au 31 mars (au total)	131
à la suite d'un décès	0
à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé parental; sabbatique; études; démission; retraite)	131
= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)	4 313
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	4
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0
détenant un permis temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 1.1	1
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 2	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis spécial en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r	0
détenant un permis dit régulier	4 308

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars détenant un permis selon la catégorie

	NOMBRE
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale	4 261
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	49
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytogénétique	3

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars détenant une attestation de formation en vue de l'administration, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, de médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance (attestation en pharmacologie)

	NOMBRE
Membres de l'Ordre détenant une telle attestation	3 259

Registre des étudiants

	NOMBRE
Étudiants inscrits au Registre au 31 mars de l'exercice (au total)	226

Exercice en société

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre à la fin de la période selon la région administrative

RÉGION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
01 Bas-Saint-Laurent	18	149	167
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	27	243	270
03 Capitale-Nationale	45	322	367
04 Mauricie	27	227	254
05 Estrie	45	257	302
06 Montréal	237	892	1 129
07 Outaouais	32	146	178
08 Abitibi-Témiscamingue	11	87	98
09 Côte-Nord	10	79	89
10 Nord-du-Québec	13	40	53
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	6	73	79
12 Chaudière-Appalaches	25	166	191
13 Laval	20	109	129
14 Lanaudière	27	122	149
15 Laurentides	34	180	214
16 Montérégie	54	414	468
17 Centre-du-Québec	14	108	122
99 Hors du Québec	15	39	54
TOTAL	660	3 653	4 313

Personnes ayant détenu, au cours de l'exercice, une autorisation spéciale d'exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre, s'il y a lieu, ou de porter un titre réservé aux membres de l'Ordre

	NOMBRE
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice	0

Membres selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

	NOMBRE
Actifs	3 818
Nouveaux diplômés année 1	186
Nouveaux diplômés année 2	156
Carrière alternative	27
Inactifs	86
Hors Québec	15
Retraités	25
Nombre de membres au total	4 313

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	55
ÉTAT DES RÉSULTATS	56
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	57
BILAN	58
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	59
NOTES COMPLÉMENTAIRES	60
ANNEXES	64



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. 1

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 21 septembre 2024

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	2024	2023
PRODUITS		
Cotisations annuelles	1 518 808 \$	1 536 781 \$
Admission	60 380	42 982
Assurance responsabilité professionnelle	14 407	14 974
Formation continue	127 160	129 484
Discipline	3 817	5 000
Vente et location de biens et de services	68 973	56 871
Intérêts et revenus de placements	58 000	26 617
Subvention - Ministère de la santé et des services sociaux du Québec	10 943	10 298
Autres produits		
Congrès	264 265	39 241
Divers	7 559	7 487
	2 134 312	1 869 735
CHARGES		
Admission (annexe A)	225 922	203 701
Inspection professionnelle (annexe B)	261 334	205 884
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	111 294	115 179
Formation continue (annexe D)	199 067	215 175
Bureau du syndic (annexe E)	76 927	63 370
Conseil de discipline (annexe F)	2 438	13 049
Infractions commises par des non-membres (annexe G)	10 110	20 048
Gouvernance (annexe H)	573 923	386 809
Communications (annexe I)	174 760	122 731
Services aux membres (annexe J)	8 347	17 547
Congrès (annexe K)	283 591	75 157
Comité de la formation (annexe L)	7 753	7 074
Autres charges (annexe M)	318 660	302 501
	2 254 126	1 748 225
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(119 814) \$	121 510 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Investi en <u>Fonds d'administration générale</u>			Total	Total
	immobilisations	Affecté	Non affecté		
SOLDE,					
début de l'exercice	768 623 \$	311 830 \$	375 008 \$	1 455 461 \$	1 333 951 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(166 013)	-	46 199	(119 814)	121 510
Investissement en immobilisations	167 551	-	(167 551)	-	-
Affectations d'origine interne (note 8)	-	(109 588)	109 588	-	-
SOLDE,					
fin de l'exercice	770 161 \$	202 242 \$	363 244 \$	1 335 647 \$	1 455 461 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

BILAN		
Au 31 mars	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 608 144 \$	2 405 357 \$
Comptes clients	76 738	128 308
Frais payés d'avance	120 122	143 560
Dépôts chez les assureurs encaissables au cours du prochain exercice (note 5)	16 343	33 909
	2 821 347	2 711 134
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	520 191	502 825
ACTIFS INCORPORELS (note 4)	278 294	305 065
DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 5)	50 000	50 000
	3 669 832 \$	3 569 024 \$



Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

BILAN (suite)		
Au 31 mars	2024	2023
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dettes de fonctionnement (note 6)	678 756 \$	634 620 \$
Produits perçus d'avance	1 406 083	1 193 867
	2 084 839	1 828 487
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 7)	28 324	39 267
ALLOCATION POUR FRAIS D'AMÉNAGEMENT REPORTÉE	221 022	245 809
	2 334 185	2 113 563
SOLDES DE FONDS		
Investi en immobilisations	770 161	768 623
Affectation d'origine interne (note 8)	202 242	311 830
Non affecté	363 244	375 008
	1 335 647	1 455 461
	3 669 832 \$	3 569 024 \$

ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le conseil d'administration :

—  _____, administrateur
 —  _____, administrateur

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(119 814) \$	121 510 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	71 102	22 682
Amortissement des actifs incorporels	105 854	93 054
Perte sur cession d'actifs incorporels	-	3 692
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(10 943)	(10 297)
	46 199	230 641
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Comptes clients	51 570	(31 872)
Frais payés d'avance	23 438	(29 907)
Dettes de fonctionnement	44 136	87 263
Produits perçus d'avance	212 216	(31 092)
	377 559	225 033

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Encaissement de placements	-	350 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(88 468)	(482 990)
Acquisition d'actifs incorporels	(79 083)	(38 949)
Produit de la cession d'actifs incorporels	-	11 800
Variation des dépôts chez les assureurs	17 566	(16 736)
	(149 985)	(176 875)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Allocation pour frais d'aménagement reportée	(24 787)	245 809
--	----------	---------

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

202 787 293 967

ENCAISSE, début de l'exercice

2 405 357 2 111 390

ENCAISSE, fin de l'exercice

2 608 144 \$ 2 405 357 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (subventions et contributions) sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits d'admissions et de l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de formation continue, de vente et location de biens et service et les autres produits sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'Ordre ventile les charges directement liées à une activité à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement. Les coûts sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en fonction de la proportion des salaires attribuables à chacune des activités.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	10 ans
Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Frais de développement de formation	5 ans
Logiciels	4 ans
Site Web	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Allocation pour frais d'aménagement

Une allocation pour frais d'aménagement a été comptabilisée dans le passif long terme. L'allocation reçue aux fins d'aménagement des nouveaux locaux est amortie sur la même durée que les améliorations locatives, soit sur la durée du bail de 10 ans et est amortie contre la dépense de loyer.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	442 117 \$	45 742 \$	396 375 \$	379 396 \$
Équipement informatique	132 165	83 822	48 343	41 479
Mobilier de bureau	112 326	36 853	75 473	81 950
	686 608 \$	166 417 \$	520 191 \$	502 825 \$

4. ACTIFS INCORPORELS

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais de développement de formation	234 487 \$	124 274 \$	110 213 \$	121 957 \$
Logiciels	296 669	180 127	116 542	122 306
Site Web	101 740	50 201	51 539	60 802
	632 896 \$	354 602 \$	278 294 \$	305 065 \$

5. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

	2024	2023
Solde au début	83 909 \$	67 173 \$
Ristourne capitalisée	14 407	14 974
Revenus d'intérêts	2 108	1 762
Retraits	(34 081)	-
	66 343	83 909
Portion échéant au cours du prochain exercice	16 343	33 909
	50 000 \$	50 000 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

5. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (suite)

Depuis le 1er avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs	372 290 \$	329 326 \$
Salaires et autres retenues à la source	113 136	110 996
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	193 330	194 298
	678 756 \$	634 620 \$

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles ou des apports affectés ayant servi à leur acquisition. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
SOLDE, début de l'exercice	39 267 \$	49 565 \$
Montants amortis dans les résultats	(10 943)	(10 298)
SOLDE, fin de l'exercice	28 324 \$	39 267 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

8. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre n'a affecté aucun montant à des fins de projets spéciaux. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2024				2023	
	Admission - Reconnaissance équivalence	Communication image professionnelle	Gouvernance	Gestion documentaire	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	40 000 \$	48 669 \$	173 161 \$	50 000 \$	311 830 \$	450 387 \$
Utilisations	-	-	(80 788)	(28 800)	(109 588)	(33 557)
Désaffectations	-	-	-	-	-	(105 000)
SOLDE, fin de l'exercice	40 000 \$	48 669 \$	92 373 \$	21 200 \$	202 242 \$	311 830 \$

9. ENGAGEMENTS

Baux

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en février 2033 pour la location de locaux et de mobilier. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 884 050 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2025 -	95 318 \$
2026 -	95 318 \$
2027 -	95 318 \$
2028 -	95 821 \$
2029 -	101 362 \$

Contrat de service

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service venant à échéance le 31 décembre 2029, pour l'accès à un portail informatique et de la formation. Les paiements minimaux futurs totaux sont déterminés en fonction du nombre de membres inscrits annuellement pour un montant annuel prévu de 109 140 \$ et seront indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation au Québec pour les trois dernières années du contrat.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des comptes clients.

Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

L'Ordre est exposé à ce risque puisque ses liquidités proviennent principalement des cotisations des membres.

Étant une profession à titre réservé, dont seulement les professionnels exerçant des activités réservées ont l'obligation d'être membres, l'Ordre est exposé au risque d'une diminution de son nombre de membres.

11. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

A - ADMISSION

Salaires et charges sociales	148 623 \$	152 840 \$
Dépenses de comité	3 701	2 325
Honoraires professionnels	20 468	-
Amortissement des actifs incorporels	27 932	27 312
Quote-part des frais fixes	25 198	21 224
	225 922 \$	203 701 \$

B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et charges sociales	191 459 \$	163 963 \$
Dépenses de comité	3 688	4 831
Frais de déplacement	19 300	6 211
Maintenance informatique	133	134
Amortissement des actifs incorporels	12 587	5 276
Quote-part des frais fixes	34 167	25 469
	261 334 \$	205 884 \$

C - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Salaires et charges sociales	98 100 \$	96 395 \$
Bureau et affranchissement	1 761	1 433
Dépenses de comité	4 951	2 516
Dépenses de réalisation (recouvré)	(4 300)	2 806
Publications	2 240	4 388
Quote-part des frais fixes	8 542	7 641
	111 294 \$	115 179 \$

D - FORMATION CONTINUE

Salaires et charges sociales	124 455 \$	127 137 \$
Dépenses de comité	1 698	2 921
Frais de déplacement et séjours	311	-
Services professionnels	1 013	15 180
Vidéos, locaux et services	11 460	7 286
Amortissement des actifs incorporels	47 744	43 125
Quote-part des frais fixes	12 386	19 526
	199 067 \$	215 175 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

E - BUREAU DU SYNDIC

Salaires et charges sociales	22 028 \$	19 094 \$
Bureau et affranchissement	998	1 797
Dépenses de comité (recouvré)	(185)	36
Frais de déplacement et séjours	855	-
Honoraires professionnels	19 491	15 276
Quote-part des frais fixes	33 740	27 167
	76 927 \$	63 370 \$

F - CONSEIL DE DISCIPLINE

Salaires et charges sociales	- \$	10 688 \$
Bureau et affranchissement	424	528
Dépenses de comité	244	244
Frais de déplacement et séjours	-	740
Honoraires légaux	1 770	-
Quote-part des frais fixes	-	849
	2 438 \$	13 049 \$

G - INFRACTIONS COMMISES PAR DES NON-MEMBRES

Salaires et charges sociales	8 694 \$	7 927 \$
Frais de déplacement et séjours	-	415
Honoraires légaux	135	10 433
Quote-part des frais fixes	1 281	1 273
	10 110 \$	20 048 \$

H - GOUVERNANCE

Salaires et charges sociales	328 284 \$	257 827 \$
Dépenses de réalisation (recouvré)	(122)	1 367
Comité exécutif	8 292	7 808
Conseil d'administration	93 935	83 067
Services professionnels	143 534	36 740
	573 923 \$	386 809 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024 2023

I - COMMUNICATIONS

Salaires et charges sociales	84 878 \$	75 273 \$
Bureau et affranchissement	574	6 863
Dépenses de réalisation	56 548	13 259
Imprimerie	5 567	458
Amortissement d'un actif incorporel	16 943	16 690
Quote-part des frais fixes	10 250	10 188
	174 760 \$	122 731 \$

J - SERVICES AUX MEMBRES

Salaires et charges sociales	5 973 \$	15 362 \$
Bureau et affranchissement	-	288
Dépenses de comité	-	244
Frais de déplacement et séjours	1 947	380
Quote-part des frais fixes	427	1 273
	8 347 \$	17 547 \$

K - CONGRÈS

Salaires et charges sociales	41 581 \$	42 151 \$
Bureau et affranchissement	7 194	-
Conférenciers	9 699	3 600
Dépenses de comité	8 280	-
Dépenses de réalisation	175 076	23 039
Frais de courtage	25 864	-
Frais de déplacement et séjours	8 679	-
Publications	2 946	-
Quote-part des frais fixes	4 272	6 367
	283 591 \$	75 157 \$

L - COMITÉ DE LA FORMATION

Salaires et charges sociales	7 326 \$	6 649 \$
Quote-part des frais fixes	427	425
	7 753 \$	7 074 \$

Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024 2023

M - AUTRES CHARGES

Assurances	5 218 \$	3 770 \$
Bureau et affranchissement	13 803	25 022
Cotisations et affiliations	46 167	32 520
Énergie	-	3 336
Entretien et réparations des locaux	-	7 801
Entretien et réparations du mobilier de bureau	9 492	8 679
Frais bancaires	3 541	3 427
Frais de cartes de crédit	43 586	35 561
Impression	2 021	2 504
Location de matériel	2 873	3 218
Loyer	70 802	75 678
Maintenance informatique	156 171	142 661
Permanents	17 120	18 369
Perte sur cession d'actifs incorporels	-	3 692
Publication	-	5 558
Taxes et permis	-	21 727
Télécommunications	6 806	7 047
Amortissement des immobilisations corporelles	71 102	22 682
Amortissement des actifs incorporels	648	651
Frais fixes imputés	(130 690)	(121 402)
	318 660 \$	302 501 \$

RÉPARTITION DES FRAIS FIXES

Assurance	5 218 \$	3 770 \$
Énergie	-	3 336
Entretien et réparation des locaux	-	7 801
Entretien et réparations du mobilier de bureau	9 492	8 679
Loyer	70 802	75 678
Taxes et permis	-	21 727
Amortissement des immobilisations corporelles	71 102	22 682
Amortissement des actifs incorporels	648	651
Portion attribuable aux autres charges (services administratifs)	(26 572)	(22 922)
	130 690 \$	121 402 \$
Admission	25 198	21 224
Bureau du syndic	33 740	27 167
Comité de la formation	427	425
Communication	10 250	10 188
Congrès	4 272	6 367
Conseil de discipline	-	849
Formation continue	12 386	19 526
Infractions commises par des non-membres	1 281	1 273
Inspection professionnelle	34 167	25 469
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	8 542	7 641
Services aux membres	427	1 273
	130 690 \$	121 402 \$

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC

1050, CÔTE DU BEAVER HALL, BUREAU 1400
MONTRÉAL, QUÉBEC
CANADA, H2Z 0A5

TÉLÉPHONE : 514 527-9811
SANS FRAIS : 1 800 567-7763
COURRIEL : INFO@OPTMQ.ORG
SITE WEB : WWW.OPTMQ.ORG

DÉPÔT LÉGAL 4^E TRIMESTRE 2024

